



Commission énergie du 19 janvier 2024

Dossier réforme de la sûreté nucléaire

Nous avons rencontré Fabien Gay et ses collaborateurs le 14 décembre dernier. En amont, nous avons transmis une note. Nous avons, suite à l'entrevue, produit un compte rendu puis un communiqué de presse qui vous a été diffusé. Ces éléments ont été également transmis à l'Assemblée nationale à André Chassaing.

Le projet de loi sera examiné les 7 et 8 février en séance plénière pour un vote définitif le 13 février. Pour rappel, cette réforme de la sûreté est motivée par la relance du nucléaire et on peut considérer qu'une réflexion sur la sûreté n'est pas illégitime dans le contexte car l'acceptation de la relance du nucléaire passe par une sûreté irréprochable. Bernard Doroszczuk a rappelé lors de l'audition du début de semaine que si l'organisation de la sûreté a fait ses preuves dans un parc de production nucléaire stable voire en décroissance, dans les 20 ans qui viennent, le système en place devra affronter un contexte hors norme pour lequel il n'a pas été conçu en termes de charge de travail et d'autorisation à délivrer. Il faut donc un renforcement des moyens et des compétences accompagnés d'une évolution de ses modes de fonctionnement et d'organisation.

Je vous ai transmis deux notes, une de Luc et une autre de Jean-Claude et Jean. Il nous faut les fusionner pour en faire une seule que nous pourrions transmettre avant la fin de janvier à Fabien Gay accompagné des propositions d'amendement comme il nous l'a suggéré.

Audition DOROSZCZUK ASN

https://videos.senat.fr/video.4303720_65a7d92f8bc45.surete-nucleaire--audition-du-president-de-l-asn

Audition NIEL IRSN

https://videos.senat.fr/video.4303806_65a7d9519633e.surete-nucleaire--audition-du-directeur-general-de-l-irsn

Plan climat empreinte 2050 du PCF

Comme nous nous y étions engagés, la commission énergie fera des propositions objectives d'amélioration du plan climat du PCF. Un projet de texte est à finaliser. Nous devons en discuter au cours de notre réunion. Je vous propose d'ores et déjà d'inclure dans la note les remarques de Jean-Yves sur les ENRi et celles de Gilles sur les boucles locales et les centrales villageoises.

Amar a pris rendez vous avec moi pour rencontrer la commission énergie sur cette question d'amélioration du plan climat. Je me suis engagée à lui transmettre nos remarques avant notre réunion. Celle-ci est programmée le 12 février 2024 à 19H30. Il est possible que certains d'entre vous m'accompagne bien sûr dans un esprit de construire les améliorations au plan climat.

Travail commun en Europe sur l'énergie

Je continue le travail avec les Espagnols, les Portugais et les belges sur la réforme du marché de l'électricité. Nous sommes sur le point de déboucher sur un texte politique et des propositions à formuler dans le cadre des élections européennes. Le parti communiste portugais et le parti des travailleurs belges nous ont rejoint dans ces travaux. Une réunion est prévue juste après la nôtre à 17H30 donc je vous propose d'arrêter vers 17H max.

Le projet de loi souveraineté énergétique

Le projet de loi sur la souveraineté énergétique a été amputé de toute sa première partie dite « de programmation ». En d'autres termes, les grands objectifs à moyen terme de la France en matière énergétique n'y figurent plus. Ce qui peut signifier que ces objectifs feront l'objet de simples mesures réglementaires et donc en s'affranchissant ainsi d'un débat parlementaire.

Les deux articles supprimés avaient pour but d'aligner le pays sur les nouveaux objectifs adoptés dans le cadre du paquet "Fit for 55", qui inscrit l'objectif européen de baisse des émissions nettes de 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. Pour la France, cela signifie une réduction brute des émissions de 50 % sur la même période. L'article 1er comportait des objectifs de baisse de la consommation des énergies fossiles ou encore de puissance installée en matière production d'électricité nucléaire. Mais ne fixait pas d'objectif d'énergies renouvelables (à l'exception du secteur de la chaleur et du froid) et passait sous silence d'autres objectifs sectoriels (de rénovation énergétique, d'hydrogène renouvelable...), renvoyant les objectifs de production au décret sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, dont le projet a été présenté fin novembre. L'article ne fixait pas non plus d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour trois périodes successives de cinq ans, comme attendu par le code de l'énergie, renvoyant là aussi les budgets carbone au décret sur la stratégie nationale bas carbone, dont l'élaboration est en souffrance en raison d'un problème de bouclage.

Dans la loi, seuls restent les articles liés à la régulation des prix, à la protection du consommateur ou aux barrages hydroélectriques. Sur le dossier épineux des barrages, dont le régime d'autorisation implique des transferts d'actifs majeurs de l'Etat vers EDF, le gouvernement propose aux parlementaires de l'autoriser à légiférer par ordonnances.

Ces différents sont à compléter si besoin.